

Fédération
Française du
Sport Automobile **FFSA**



FFSA
COUPE DE
FRANCE **RALLYE**



26^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

4 et 5 septembre 2021

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
26^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
4 et 5 septembre 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 4 juillet 2022 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 4 juillet 2022
Clôture des engagements :	Lundi 22 août 2022 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 27 août 2022
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 28 août 2022 de 9h00 à 18h00 et le Samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 19h00
Vérifications administratives :	Samedi 3 septembre 2022 de 14h00 à 18h00 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 3 septembre 2022 de 14h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 14h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 3 septembre 2022 à 18h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 20h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 3 septembre 2022 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 4 septembre 2022 à 7h30
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 4 septembre 2022 à 13h33
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 4 septembre 2022 à l'arrivée du rallye Garage AMS 129, av de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 4 septembre 2022 PC Course Aire événementielle AURILLAC: 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 4 septembre 2022 – 1/2 heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent – Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 565 le 2/08/2022

COMITE D'ORGANISATION

Présidents : Francis VERBIGUIE et Julien CHABOT
Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS

Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC

Téléphone : 06.80.53.10.10

Permanence du rallye :

- **129 Avenue de conthe 15000 Aurillac**, de 8H00 à 19H00, jusqu'au 2 septembre 2022
- puis à l'**Aire événementielle à AURILLAC** les 3 et 4 septembre 2021 Tél : **06.80.53.10.10**

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Josy MARTIN	75/1609
Membres du Collège :	Michel BEAULATON	3816/1613
	Catherine PASTOREK	15145/1603
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC	Michel DESMARIE	19848/1601
Directeurs de course adjoints PC	Charlotte BLANC	154262/0915
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Serge DEBENEDETTI	220687/1004
Adjoint	Guy ANDRIEU	144925/0906
ES 2/4/6	Patrick VAUDOUR	228853/0915
Adjoint		

Informatique classement :	Cédric VALENTIN	190616/0805
Médecin chef :	Dr Christine LESPIAUCQ	46465/1602
Commissaires techniques :	André BOIVIN	3572/1607
	Didier GENRIES	228242/1613
	Jacques MONTJOTIN	8818/1613

Chargés des relations avec les concurrents :		
	Michel BLANC	20772/0805

Voiture Tricolore sécurité DC	Christian SIGNORET	2880/1602
Chargé des relations avec la presse :	Françis VERBIGUIE	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2022 Coefficient 2
- le challenge 2022 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2022 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 doit adresser à l'**Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 22 Aout 2022** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3 .1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 5^{ème} Rallye du Cantal VHC (20 voitures), au 5^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 5^{ème} Rallye du Cantal ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 26^{ème} Rallye du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3 .1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 300 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 600 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'**ordre ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition,
- de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 4 septembre 2022 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Règlement particulier du 26^{ème} Rallye régional du Cantal

Le 26^{ème} Rallye Régional du Cantal 2022 représente un parcours de 65 Kms
Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,800 Km

- ES 1-3-5 CARSAC 6,083 Km
- ES 2-4-6 MARSO 7,520 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 28 aout 2022 de 9h00 à 18h00
- Samedi 3 septembre 2022 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. : CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10P : PRIX ET COUPES

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs
- à 1 commissaire par ES

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL 1^{er} 350 € 2^{ème} 300 € 3^{ème} 250 €
GROUPE 1^{er} 220 € 2^{ème} 150 €

CLASSES

1 à 5	6 à 9	10 et +
200 €	200 €	200 €
	120 €	120 €
		80 €

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 100 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs

ANNEXE 1 - ITINERAIRE et HORAIRE					
		Dist cumulées	Dist partielles	Temps	Horaires
1^{ère} étape – 1^{ère} SECTION – DIMANCHE 4 Septembre 2022					
CH 0	Sortie du parc fermé/entrée parc d'assistance AURILLAC	0,000			07:30
CH 0A	Sortie Parc d'assistance AURILLAC	0,000	0,000	00:15	07:45
CH 1	CH DEPART ES 1	2,660	2,660	00:10	07:55
	ES 1 Départ ES 1	2,776	0,116	00:03	07:58
	Arrivée ES 1	8,856	6,080		
	Point stop ES 1	8,983	0,127		
CH2	CH DEPART ES2	11,983	3,000	00:20	08:18
	ES 2 Départ ES 2	12,283	0,300	00:03	08:21
	Arrivée ES 2	19,803	7,520		
	Point stop ES 2	20,208	0,225		
CH 2A	Entrée parc de regroupement	23,028	3,000	00:20	08:41
1^{ère} étape – 2^{ème} SECTION - DIMANCHE 4 Septembre 2022					
CH 2B	Sortie du parc de regroupement/Entrée parc d'assistance AURILLAC	23,028	0,000	01:00	09:41
CH 2C	Sortie parc d'assistance AURILLAC	23,028	0,000	00:30	10:11
CH 3	CH DEPART ES 3	25,688	2,660	00:10	10:21
	ES 3 Départ ES 3	25,804	0,116	00:03	10:24
	Arrivée ES 3	31,884	6,080		
	Point stop ES 3	32,101	0,127		
CH 4	CH DEPART ES 4	35,101	3,000	00:20	10:44
	ES 4 Départ ES 4	35,401	0,300	00:03	10:47
	Arrivée ES 4	49,921	7,520		
	Point stop ES 4	43,146	0,225		
CH 4A	Entrée parc de regroupement AURILLAC	46,146	3,000	00:20	11:07
1^{ère} étape – 3^{ème} SECTION - DIMANCHE 4 Septembre 2022					
CH 4B	Sortie du parc de regroupement/Entrée parc d'assistance AURILLAC	46,146	0,000	01:00	12:07
CH 4C	Sortie parc d'assistance AURILLAC	46,146	0,000	00:30	12:37
CH 5	CH DEPART ES 5	48,806	2,660	00:10	12:47
	ES 5 Départ ES 5	48,922	0,116	00:03	12:50
	Arrivée ES 5	55,002	6,080		
	Point stop ES 5	55,219	0,127		
CH 6	CH DEPART ES 6	58,219	3,000	00:20	13:10
	ES 6 Départ ES 6	58,519	0,300	00:03	13:13
	Arrivée ES6	66,039	7,520		
	Point stop ES 6	66,256	0,225		
CH 6A*	Entrée parc fermé d'arrivée AURILLAC	69,256	3,000	00:20	13:33
* CH 6A avance non pénalisée					